

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 14 JANVIER 2021  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1- Tenue de la séance à huis clos**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De tenir la séance à huis clos**

**II – FINANCES**

**1- Décision Modificative Section de fonctionnement**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter la décision modificative n°1, prévoyant l'ouverture de crédits au chapitre 012 – charges de personnel pour 60 000 €, et l'annulation de crédits pour un montant identique au chapitre 65 – autres charges de gestion courante.**

**III – DOMAINE**

**1- Renouvellement bail Auberge des Amis**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité

- **D'accepter le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la convention de mise à disposition du rez-de-chaussée et d'une cave de l'Auberge des Amis, au bénéfice du SIVOM de l'Abadie, pour une durée de six années, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 680,00 €, révisé chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'évolution de l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) communiqué par l'INSEE – base 3T2020, et un remboursement des charges relatives aux abonnements et consommations d'eau et d'électricité.**

**LE PRESIDENT**

**D.SARETTA**

**AFFICHE LE 15/01/2021**